



*Programme de Renforcement des Structures
Centrales de Gouvernances, 2e Phase (PRSCG.2)*

MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

Emis le : 14/04/2025

OBJET DU MARCHÉ

**Mise en œuvre du schéma directeur
du secteur finance**

Référence SIGMAP : PI_DEP_103241

Autorité Contractante : Agence des Systèmes
d'Information et du Numérique
(ASIN)

Source de financement : République Fédérale d'Allemagne
par la KfW Kreditanstalt
für Wiederaufbau

Gestion : 2025

Imputation budgétaire : KfW

Accord de Financement : n° BMZ 2016.67.161 - 512194

Table des matières

Table des matières.....	2
I- AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI).....	3
II- MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET	12
III- Formulaire 1 : DÉCLARATION D'ENGAGEMENT	13
IV- Formulaire 2 : MODELE DE DÉCLARATION D'ASSOCIATION	18

**Avec ANO
KFW**

I- AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

N° 012/2025/ASIN/PRSCG2/PRMP/SPRMP du 19/04/2025

Programme de Renforcement des Structures Centrales de Gouvernances, 2e Phase (PRSCG.2)

Avec ANO
KfW

**Objet : Mise en œuvre du schéma directeur
du secteur finance**

Référence du marché : PI_DEP_103241

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) fait suite à la première version du plan de passation des marchés publics de l'Agence du Système d'Information et du Numérique (ASIN) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 19/02/2025.
2. L'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds du Gouvernement allemand par la KfW afin de soutenir la « La deuxième phase du Programme de Renforcement des Structures Centrales de Gouvernance (PRSCG.II) » (BMZ ID 2016.67.161) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à l'élaboration du schéma directeur numérique du secteur finances.

La présente procédure de sélection sera mise en œuvre suivant la réglementation du pays du partenaire (Bénin). En tout état de cause, les dispositions pertinentes des directives d'attribution de la KfW s'appliquent à cette procédure.

- Ces Directives intitulé « *Directives pour la Passation des Marchés de Prestations de Conseils, Travaux de Génie Civil, Installations, Fournitures et Services divers dans la Coopération Financière avec des pays partenaires* » sont disponibles à l'adresse HYPERLINK <https://www.kfw-entwicklungsbank.de/PDF/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/FZ-Vergaberichtlinien-V-2021-FR.pdf>

3. Les prestations consistent à doter l'administration béninoise, en particulier le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) d'un schéma directeur numérique du secteur finances afin de soutenir d'une part les actions de réforme en cours de mise en œuvre (réforme des finances publiques, réforme des collectivités territoriales) et d'autre part les objectifs de transformation numérique de l'administration publique béninoise (Plan National de Développement 2018-2025 - PND, Plan d'Actions du Gouvernement 2021-2026 - PAG). Plus spécifiquement il s'agira de :

- Faire le bilan de la mise en œuvre du SNDSI au niveau du secteur finances et de la prise en compte des différentes orientations normatives du Bénin en termes de numérisation des services.
- Effectuer une étude critique de l'existant.
- Définir les orientations stratégiques et opérationnelles en matière de numérique du secteur finances encadré par le MEF et les aligner avec les objectifs stratégiques du ministère et du gouvernement.
- Elaborer le plan d'urbanisation du SI du secteur finances de l'administration (incluant le MEF) et définir le schéma du système d'information cible à mettre en place.
- Identifier les projets et actions nécessaires à la mise en œuvre des orientations stratégiques et opérationnelles.
- Identifier ou proposer les dispositifs institutionnels et opérationnels de gouvernance du domaine des SI, inscrits dans l'organisation des instances de gouvernance des programmes et projets en vigueur au Bénin afin de pouvoir coordonner et effectuer le suivi-évaluation de la mise en œuvre du schéma directeur numérique du secteur finances qui sera élaboré et validé.

4. Le délai de réalisation de la mission est de six (06) mois calendaires.

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (*nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission*).

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ et de signer le formulaire d'engagement en annexe I. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.



Les candidats peuvent s'associer et candidater en groupement pour renforcer leurs compétences respectives, en utilisant la déclaration d'association en annexe II.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection ci-dessous.
7. Une liste des candidats au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité Contractante.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : *Sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC)*.
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10	<p>Elément montrant que le cabinet/firme est une société de services en ingénierie informatique ou une entreprise en service du numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les Statuts = 08 points ❖ Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les Statuts = 00 points 	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts

Avec ANO
 KFW

		<p>Être Fournisseur de services de sécurité du numérique qualifié (FSSNQ) au Bénin</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Être un FSSNQ ou l'un des membres du groupement constitué est FSSNQ = 02 points ❖ Non FSNNQ = 00 point. 	<p>Preuve d'appartenance à la liste des FSSNQ</p>
<p>2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des 10 dernières années [2013-2024].</p>	<p>25</p>	<p><u>Pour les anciens cabinets/firmes</u></p> <p>Avoir réalisé au moins trois (03) missions d'élaboration de schémas directeurs informatiques ou de stratégies de transformation numérique ou de système de management de la sécurité de l'information.</p> <p>8,33 points par mission pour un maximum de 3 missions à noter.</p> <p><u>Pour les cabinets/firmes naissant et ceux qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence</u></p> <p>Disposer d'un personnel d'encadrement ayant réalisé au moins trois (03) missions d'élaboration de schémas directeur informatiques ou de stratégies de transformation numérique ou de système de management de la sécurité de l'information.</p> <p>8,33 points par mission pour</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> Copies des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

**Avec ANO
KFW**

		un maximum de 3 missions à noter.	
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations et dans le secteur de l'administration publique au cours des 10 dernières années 2013-2024.	50	<p><u>Pour les anciens cabinets/firmes</u></p> <p>Avoir réalisé moins trois (03) missions d'élaboration de schémas directeur informatiques ou de stratégies de transformation numérique ou de système de management de la sécurité de l'information <i>dans le secteur de l'administration publique et/ou pour des institutions internationales, régionales ou nationales qu'elles soient publiques ou privées</i> au cours des dix (10) dernières années.</p> <p>16.67 points par mission pour un maximum de 3 missions à noter.</p> <p><u>Pour les cabinets/firmes naissant et ceux qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence</u></p> <p>Disposer d'un personnel d'encadrement ayant réalisé au moins trois (03) missions d'élaboration de schémas directeur informatiques ou de stratégies de transformation numérique ou de système de management de la sécurité de l'information <i>dans le secteur de l'administration publique et/ou pour des institutions internationales, régionales ou nationales qu'elles soient publiques ou</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

Avec ANO
KFW

		<p><i>privées</i> au cours des dix (10) dernières années.</p> <p>16.67 points par mission pour un maximum de 3 missions à noter.</p> <p>(Spécifier clairement le personnel d'encadrement).</p>	
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	<p>Présence de présentation du cabinet/firme et de l'organigramme = 3 points</p> <p>Absence de présentation du cabinet/firme et de l'organigramme = 0 point</p> <p>Cohérence entre la note de présentation et l'organigramme = 2 points</p> <p>Incohérence entre la note de présentation et l'organigramme = 0 point</p>	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission :	10	<ul style="list-style-type: none"> • Expert(e) en finances publiques et systèmes d'information, chef de mission ; (2 points) <ul style="list-style-type: none"> ○ Bac+5 (0.5 pt) ○ 10 ans d'expérience (0.15 pt par année) • Expert(e) métier en finances publiques (1.6 pts) <ul style="list-style-type: none"> ○ Bac+5 (0.6 pt) ○ 10 ans d'expérience (0.1 pt par année) • Expert(e) architecte IT (1.6 pts) <ul style="list-style-type: none"> ○ Bac+5 (0.6 pt) ○ 5 ans d'expérience (0.2 	Liste du personnel et copie simple des diplômes

<p style="border: 2px solid blue; padding: 5px; transform: rotate(-15deg); display: inline-block;">Avec ANO KFW</p>		<p style="text-align: center;">pt par année)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expert(e) en sécurité des systèmes d'information <ul style="list-style-type: none"> ○ Bac+5 (0.6 pt) ○ 10 ans d'expérience (0.1 pt par année) • Expert(e) en infrastructure systèmes et réseaux <ul style="list-style-type: none"> ○ Bac+5 (0.6 pt) ○ 5 ans d'expérience (0.2 pt par année) • Expert(e) en communication et gestion du changement ; <ul style="list-style-type: none"> ○ Bac+4 (0.6 pt) et ○ 5 ans d'expérience (0.2 pt par année) 	
TOTAL	[100]		

La note minimale requise pour être présélectionné est 70 points. et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié ou un groupement avec au moins un cabinet de droit béninois.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la *Personne responsable des marchés publics ou son mandataire* ; E-mail : crgbaguidi@presidence.bj et prendre connaissance des documents de présélection au *secrétariat permanent des marchés publics* au 4^{ème} étage de l'immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, 07 BP 8088 Cotonou, Tél. +(229) 0121311013 / 0144754734, les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et 14 heures à 17 heures 30 minutes (GMT+1).

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 03/04/2025. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics sis au 4^{ième} étage de l'immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêts sont **rédigées en langue française** et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, le tout dans une enveloppe unique au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN), 4^{ième} étage de l'immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho, **au plus tard le** 18/04/2025 **à 10 heures 00 minute (GMT+1).**

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux dates et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : Salle de réunion de l'ASIN sise au 5^{ème} de l'immeuble JUMMY PALACE CENTER, Sis C/85 Avenue Steinmetz, quartier Tokpa Hoho au plus tard le 18/04/2025 à 10 heures 30 minutes (GMT+1).

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05)

Avec ANO
KFW

jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Fait à Cotonou le 1er/04/2025

**La personne responsable
des marchés publics**



Carole Rachel A. GBAGUIDI

**Avec ANO
KFW**